

Tarbes
Le 18/02/2020

RAPPEL DES DATES ET LIEUX DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES POUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Depuis lundi 10 février, le dépôt des candidatures pour les élections municipales est ouvert.

Tous les candidats au premier tour des élections municipales des 15 et 22 mars prochain doivent obligatoirement déclarer leur candidature devant la préfecture ou devant les sous-préfectures en fonction de l'arrondissement de la commune pour laquelle ils candidatent.

Le dépôt des candidatures est possible **jusu'au jeudi 27 février 2020** (du lundi au vendredi) **de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h, excepté le jeudi 27 février jusqu'à 18h.**

Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer sa candidature.

Arrondissements	Lieux de dépôt
ARGELÈS-GAZOST	Sous-préfecture 1 avenue Monseigneur Flauss à Argelès-Gazost
BAGNÈRES-DE-BIGORRE	Sous-préfecture 4 avenue Jacques Soubielle à Bagnères-de-Bigorre
TARBES	Préfecture Entrée place Charles de Gaulle à Tarbes

Les sous-préfectures ne recevront que les candidatures présentées dans les communes de leur arrondissement.

Contact presse
05 62 56 65 05
05 62 56 65 26

Pref-communication
@hautes-
pyrenees.gouv.fr